RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00760
Numéro SIREN : 751 494 675
Nom ou dénomination : AGENTLAN

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 7959

PLAQUETTE ANNUELLE 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liasse fiscale

CFCAExpert
Comptable - Audit - Conseil

LAUEDIANO AYMERIC

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : ZAC AGEN SUD 47031 AGEN CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 1 4 9 4 6 7 5 0 0 0 1 8 — Néant ☐*

Exercice N clos le, 31/12/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 974	AG	13 974	
	Fonds commercial (1)	AH	5 040 293	AI	2 343 250	2 697 043
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	4 224 508	AQ	2 363 681	1 860 826
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	823 945	AS	690 414	133 530
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 218 987	AU	1 792 399	426 588
	Immobilisations en cours	AV	304 707	AW		304 707
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	452	BE		452
	Prêts	BF	29 361	BG		29 361
	Autres immobilisations financières*	BH	128 846	BI		128 846
	TOTAL (II)	BJ	12 785 078	BK	7 203 720	5 581 357
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	74 781	BM		74 781
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	3 162 879	BU	137 364	3 025 514
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	381 976	BY	9 523	372 452
	Autres créances (3)	BZ	1 314 487	CA		1 314 487
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	4 602 579	CE		4 602 579
	Disponibilités	CF	3 674 910	CG		3 674 910
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	313 791	CI		313 791
	TOTAL (III)	CJ	13 525 406	CK	146 888	13 378 518
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	26 310 484	IA	7 350 609	18 959 875

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

LAUDIAUX. Aymeric

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 310 389)	DA	3 310 389
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	860 374
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(403 910)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 185 022
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 951 876
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 585 817
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	480 020
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	811
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 227 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 188 134
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	271 822
	Autres dettes	EA	111 407
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	142 424
	TOTAL (IV)	EC	14 007 999
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 959 875
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont: Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont: Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont: Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 555 909
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 412 629

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	47 189 212	FB		FC	47 189 212
	Production vendue – biens *	FD	4 477 096	FE		FF	4 477 096
	Production vendue – services *	FG	1 009 004	FH		FI	1 009 004
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	52 675 314	FK		FL	52 675 314
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 182
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	394 519
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 222
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	53 078 237
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	38 335 033
	Variation de stock (marchandises)*					FT	157 979
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 946 713
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	35 350
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 834 670
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	661 065
	Salaires et traitements*					FY	3 888 729
	Charges sociales (10)					FZ	1 114 778
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	852 587
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	153 474
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	139 064
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	15 537
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	52 134 984
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	943 253
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	252
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	194 233
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	194 485
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	235 296
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	235 296
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(40 810)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	902 442

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	413 206
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	117 833
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	531 039
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	42 130
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	133 648
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	45 954
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	221 733
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	309 305
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	26 726
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	53 803 763
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	52 618 741
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 185 022
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont – Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	5 836
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	81 852
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AJ	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AJ	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	AJ	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 | obligatoires A9 | Dont cotisations facultatives Madelin A7 | Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(lignes 1 à 6)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SAS AGENTLAN

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Budget accompagnement		375 000
Régularisations diverses	34 103	38 206
Contenants	5 654	
Pénalités et amendes	2 373	
VNC- PC Elements actifs cédés	133 648	117 833
Dotations amortissement immobilisations exceptionnlles	45 954	

Cegid Group

SAS AGENTLAN

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous [x]

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature [ ]

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
Production vendue { services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cegid Group

5 **IMMOBILISATIONS** DGFIP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD 5 054 267	KE	KF
CORPORELLES (Ne pas reporter le montant des crédits-baux)	Terrains	KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre – Dont Composants L9	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui – Dont Composants M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions * – Dont Composants M2	KP 4 199 085	KQ	KR 52 850
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels – Dont Composants M3	KS 756 300	KT	KU 87 993
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV 2 180 238	KW	KX 88 970
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*	KY 76 379	KZ	LA 166 834
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique	LB 229 962	LC	LD 6 710
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH 4 410	LI	LJ 304 707
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN 7 446 375	LO	LP 708 065
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	IP 452	IR	IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	IT 128 613	IU	IV 46 233
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ 129 066	LR	LS 46 233
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G 12 629 709	0H	0J 754 298

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	C0	D0	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW 5 054 267	IX
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG 27 427	MH 4 224 508	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ 20 348	MK 823 945	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM 377 422	MN 1 891 786	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	IV	MP 151 187	MQ 92 026	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 1 496	MT 235 175	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY 4 410	MZ	NA 304 707	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY 4 410	NG 577 881	NH 7 572 150	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	0W
FINANCIÈRES	Autres participations	I0	OX	0Y	0Z
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C 452	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E 16 638	2F 158 208	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ 16 638	NK 158 660	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4 4 410	0K 594 520	0L 12 785 078	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFIP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	12 602	PF	1 371	PG		PH	13 974
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 766 003	PW	471 631	PX	27 427	PY	2 210 207
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	632 348	QA	78 414	QB	20 348	QC	690 414
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	1 623 308	QE	318 203	QF	373 888	QG	1 567 623
	Matériel de transport	QH	8 104	QI	17 151	QJ	21 072	QK	4 183
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	210 317	QM	11 770	QN	1 496	QO	220 592
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 240 083	QV	897 171	QW	444 232	QX	4 693 021
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	4 252 686	QP	898 542	QQ	444 232	QR	4 706 995

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW+NY)				NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	37 012	4B		4C	37 012	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	37 012	TV		TW	37 012	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	2 343 250	6B		6C		6D	2 343 250
	– corporelles	6E		6F	153 474	6G		6H	153 474
	– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	263 813	6P	137 364	6R	263 813	6S	137 364
	Sur comptes clients	6T	19 665	6U	1 699	6V	11 841	6W	9 523
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 626 729	TY	292 539	TZ	275 654	UA	2 643 613
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 663 741	UB	292 539	UC	312 666	UD	2 643 613
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	292 539	UF	312 666		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A de l'annexe général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	29 361	UR		US	29 361
	Autres immobilisations financières	UT	128 846	UV		UW	128 846
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 619		7 619		
	Autres créances clients	UX	374 357		374 357		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 998		1 998		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	7 123		7 123		
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	431 031		431 031		
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	162 498		162 498		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VP	2 825		2 825		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	709 010		709 010		
Charges constatées d'avance		VS	313 791		313 791		
	TOTAUX	VT	2 168 463	VU	2 010 255	VV	158 208
RENVOIS (1) Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice	VD	46 000				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	16 638				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 412 629	4 412 629		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 173 187	721 909	2 779 720	671 558
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 227 560	3 227 560		
Personnel et comptes rattachés		8C	379 587	379 587		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	385 431	385 431		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	168 241	168 241		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	254 873	254 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	271 822	271 822		
Groupe et associés (2)		VI	480 020	480 020		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	111 407	111 407		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	142 424	142 424		
	TOTAUX	VY	14 007 188	VZ 10 555 909	2 779 720	671 558
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	380 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	612 686	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN — Néant ☐ — Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	1 185 022
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 166	XE	8 065
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 899		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	210 312	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	212 685
	Amendes et pénalités	WJ	2 373	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	26 726
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	44 460
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MH			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	1 476 958

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	212 104
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	LS		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39décies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	212 104

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 264 854		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	1 132 427
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	132 427	XO	

Cerfa Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL (ligne 1 à 1)

N° 2058-A

Désignation

SAS AGENTLAN

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Credit impot famille	

Cegid Group

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	8 044 839
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	1 132 427
Déficits reportables (différence K4+K4bis -K5)			K6	6 912 411
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	6 912 411

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	355 566

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
REPRISE	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
C3S	9K	54 606	9L	56 101
TASCOM	9M	138 765	9N	138 972
EFFORT CONSTRUCTION	9P	16 941	9R	17 031
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	210 312 ▼ ligne WI	YO	212 104 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGENTLAN — Néant ☐*

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves — Réserve légale	ZB
					— Autres réserves	ZD
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(403 910)		Dividendes	ZE
					Autres répartitions	ZF
	Prélèvements sur les réserves	0E			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG (403 910)
	TOTAL I	0F	(403 910)		TOTAL II	ZH (403 910)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		VQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier			VR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	572 392
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	874 245	XQ	1 141 436
	— Personnel extérieur à l'entreprise			VU	217 978
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	63 623
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			VV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 839 238
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 834 670
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	69 189
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	591 876
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	661 065
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	6 549 498
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	5 838 767
DIVERS	— Montant brut des salaires *			0B	3 841 980
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1.18 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR 0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	132 427	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 5 1 1 5 6 5 9 6 0 0 0 1 3		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 - NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFiP N° 2059-A 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(15 815)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(page 1 sur 2) (lignes 1 à 14)

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A

Désignation
SAS AGENTLAN

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
SYSTEME VIDEO SURVE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2014	17 676		17 676					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ESSAI CARRELAGES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2014	2 175		2 175					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SYSTEME INTRUSION A	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/10/2014	7 575		7 575					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ETIQUETTES ELECTRON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07/04/2017	11 917		11 917					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ETIQUETTES ELECTRON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	10/04/2017	3 504		3 504					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RAILS BIO RS L13/20	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/05/2018	1 794		1 794					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ETIQUETTES ELECTRON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	22/05/2018	3 131		3 131					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GONDOLES TYPE 5 TRA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07/03/2014	22 361		22 361					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GONDOLE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/03/2014	2 718		2 718					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PLANCHER SIGNALITIQ	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/08/2014	11 502		11 502					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ETIQUETTES ELECTRON	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/08/2014	308 300		308 300					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DEMONTAGE MOBILIER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/08/2014	1 790		1 790					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MOBILIER KIOSQUE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/08/2014	28 914		25 597	(317)				
	Autr. amort	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 317	3 000	(317)					
CPLT SYSTEME INTRUS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/07/2016	1 834		1 623	(210)				
	Autr. amort	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		210		(210)					

Cegid Group

(page 2 sur 2) (lignes 15 à 18).

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A

Désignation

SAS AGENTLAN

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
FORD TRANSIT OCC 10	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012				666				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
			666	666					
EMETTEUR SES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/11/2012	1 496		1 496					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RANGE ROVER SPORT	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/06/2019	76 379		10 183	(7 861)				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		66 195	58 333	(7 861)					
RANGE ROVER SPORT F	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/02/2020	74 808		10 888	(8 086)				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		63 919	55 833	(8 086)					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : SAS AGENTLAN

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	156
Dont apprentis	YF	3
Dont handicapés	YG	12
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	52 675 314
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	52 675 314

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7 222
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	39 091
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	46 313

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	41 694 087
Variation négative des stocks	OQ	193 329
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 546 082
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	15 537
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	44 449 037

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	8 272 590

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	8 272 590

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	52 675 314
Effectifs au sens de la CVAE	EY	156
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	52 875 314

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes OH à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cerfed Groupe

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP N° 2059-F 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 7 5 1 4 9 4 6 7 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AGENTLAN

ADRESSE (voie) ZAC AGEN SUD

CODE POSTAL 47031 VILLE AGEN CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	364 564
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination MABAN

N° SIREN (si société établie en France) 851156596 % de détention 95.24 Nb de parts ou actions 2 252 246

Adresse : N° Voie AVENUE DE L'ATLANTIQUE

Code Postal 47000 Commune AGEN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS AGENTLAN	
SIRET 7 5 1 4 9 4 6 7 5 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
ZAC AGEN SUD AVENUE DE L'ATLANTIQUE 47031 AGEN CEDEX	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: 01/01/2020

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SARL MABAN
AVENUE DE L'ATLANTIQUE 47000 AGEN

SIRET 8 5 1 1 5 6 5 9 6 0 0 0 1 3

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	132 427	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

				PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238 *quindecies*	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : GADM

Nom et coordonnées ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐

– du prestataire (ECF): .....

– du comptable : SAS CFCAEXPERT
8 RUE FARADAY 64140 BILLERE *Tél :* 0559721360

– du conseil : .....
Tél :

– du CGA ou du viseur conventionné : .....
Tél :

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [1]	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis [5] — Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48- I à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE RÉ CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cerfa Group

AGENTLAN
Société par actions simplifiée au capital de 3 310 389,60 euros
Siège social : ZAC Agen Sud - 47031 AGEN Cedex
751 494 675 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Suite à une erreur matérielle, l'Assemblée Générale décide de rectifier l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme suit :

Perte de l'exercice ..... -403 910 euros

En totalité au compte « Réserve indisponible »
Ainsi ramené à 456 465 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 1 185 022 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 185 022 euros
- A la réserve légale	59 251 euros
- A la réserve spéciale pour fonds propres Conformément aux dispositions statutaires	237 004 euros
	---
Solde En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 888 767 euros.	888 767 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 951 877 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
Société MABAN

néodit sygnatures

AGENTLAN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 310 389 ,60 Euros

Siège social :
Zac Agen Sud
47 031 AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société de commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
SAS au capital de 40 000 €
8 chemin de la Terrasse - BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5
RCS Toulouse 452 003 254
Tél. : 05.62.47.73.73 Email : neodit@sygnatures.com

néodit sygnatures

AGENTLAN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 310 389 ,60 Euros

Siège social :
Zac Agen Sud
47 031 AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société AGENTLAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS AGENTLAN** relatifs à l'exercice, clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 3 juin 2021
NEODIT SAS

Philippe BENZONI-

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	13 974	13 974		1 371
Fonds commercial (1)	5 040 293	2 343 250	2 697 043	2 697 043
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	4 224 509	2 363 682	1 860 827	2 433 082
Installations techniques, matériel et outillage industriels	823 946	690 415	133 531	123 952
Autres immobilisations corporelles	2 218 988	1 792 399	426 589	644 848
Immobilisations corporelles en cours	304 708		304 708	4 410
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	453		453	453
Prêts	29 361		29 361	
Autres immobilisations financières	128 847		128 847	128 614
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**12 785 078**	**7 203 721**	**5 581 358**	**6 033 773**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	74 782		74 782	110 132
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 162 879	137 365	3 025 514	3 057 045
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	381 977	9 524	372 453	447 301
Autres créances	1 314 487		1 314 487	1 646 351
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 602 580		4 602 580	795 245
Disponibilités	3 674 911		3 674 911	3 814 654
Charges constatées d'avance (3)	313 791		313 791	351 189
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**13 525 407**	**146 889**	**13 378 518**	**10 221 916**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 310 485	7 350 609	18 959 876	16 255 689
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

NEODIT
SAS au capital de 40.000 €
8, Chemin de la Terrasse
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 452 003 254

Voir rapport de l'expert comptable

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 310 390	3 310 390
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	860 375	860 375
Autres réserves		
Report à nouveau	-403 910	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 185 022**	**-403 910**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4 951 877**	**3 766 854**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		37 012
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**37 012**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 585 818	6 914 034
Emprunts et dettes financières diverses (3)	480 020	143 998
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	811	742
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 227 561	3 565 439
Dettes fiscales et sociales	1 188 135	1 198 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	271 823	214 247
Autres dettes	111 408	22 759
Produits constatés d'avance (1)	142 425	391 670
TOTAL DETTES	**14 007 999**	**12 451 822**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	18 959 876	16 255 689
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 451 279	3 816 570
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 555 909	8 634 510
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 412 630	2 509 359
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

NEODIT
SAS au capital de 40.000 €
8, Chemin de la Terrasse
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 452 003 254

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	47 189 213	48 209 870
Production vendue (biens)	4 477 097	4 378 172
Production vendue (services)	1 009 005	908 126
Chiffre d'affaires net	**52 675 314**	**53 496 168**
Dont à l'exportation		*111 416*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 182	7 763
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	394 519	197 832
Autres produits	7 222	1 378
Total I	**53 078 238**	**53 703 141**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	38 335 034	39 839 866
Variations de stock	157 979	375 356
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 946 713	3 014 831
Variations de stock	35 350	-17 075
Autres achats et charges externes (a)	3 834 670	4 139 357
Impôts, taxes et versements assimilés	661 066	670 051
Salaires et traitements	3 888 729	3 842 096
Charges sociales	1 114 778	1 074 125
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	852 588	751 384
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	153 474	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	139 065	279 307
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15 538	12 646
Total II	**52 134 985**	**53 981 944**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	943 253	-278 803
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	253	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	194 233	42 990
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**194 486**	**42 990**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	235 297	71 625
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**235 297**	**71 625**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-40 811	-28 635
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	902 442	-307 438

NEODIT
SAS au capital de 40.000 €
8, Chemin de la Terrasse
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 452 003 254

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	413 206	203 147
Sur opérations en capital	117 833	312 349
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**531 040**	**515 497**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	42 130	262 638
Sur opérations en capital	133 649	311 434
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 955	43 688
Total charges exceptionnelles (VIII)	**221 734**	**617 760**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	309 306	-102 264
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	26 726	-5 792
Total des produits (I+III+V+VII)	**53 803 763**	**54 261 628**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**52 618 741**	**54 665 538**
BENEFICE OU PERTE	1 185 022	-403 910
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*5 836*	*54 961*

NEODIT
SAS au capital de 40.000 €
8, Chemin de la Terrasse
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 452 003 254

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGENTLAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 18 959 876 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 185 022 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.
Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.
La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 4 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2015-2017)

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 040 293			5 040 293
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 974			13 974
Immobilisations incorporelles	**5 054 268**			**5 054 268**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 199 085	52 851	27 427	4 224 509
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	756 301	87 993	20 348	823 946
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 180 238	88 970	377 422	1 891 786
- Matériel de transport	76 379	166 834	151 187	92 026
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	229 962	6 710	1 497	235 176
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	4 410	304 707	4 410	304 708
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**7 446 376**	**708 066**	**582 292**	**7 572 150**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	453			453
- Prêts et autres immobilisations financières	128 614	46 233	16 638	158 208
Immobilisations financières	**129 066**	**46 233**	**16 638**	**158 661**
ACTIF IMMOBILISE	12 629 709	754 299	598 930	12 785 078

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		708 066	46 233	754 299
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**708 066**	**46 233**	**754 299**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		4 410		4 410
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		577 882	16 638	594 520
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**582 292**	**16 638**	**598 930**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	5 040 293
Total	**5 040 293**

Le point de vente a été repris en date du 31 octobre 2012 suite à l'apport d'une branche complète d'activité de la SAS H2M. Précédemment ce fonds était exploité en location gérance par la SAS ALTIS. Les premiers exercices laissent apparaître des déficits. Les modalités habituelles d'estimation utilisées lors de transaction dans le secteur d'activité entrainent la constatation d'une dépréciation à hauteur de 2 343 250 €.

Dépréciation du fonds commercial : 2 343 250 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 603	1 371		13 974
Immobilisations incorporelles	**12 603**	**1 371**		**13 974**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 766 003	471 631	27 427	2 210 208
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	632 349	78 414	20 348	690 415
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 623 308	318 203	373 888	1 567 623
- Matériel de transport	8 105	17 152	21 073	4 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	210 318	11 771	1 497	220 592
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**4 240 083**	**897 171**	**444 233**	**4 693 022**
ACTIF IMMOBILISE	4 252 686	898 542	444 233	4 706 996

La durée des amortissements a fait l'objet d'un changement d'estimation comptable en rapport avec les futurs plan d'investissement

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 168 464 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	29 361		29 361
Autres	128 847		128 847
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	381 977	381 977	
Autres	1 314 487	1 314 487	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	313 791	313 791	
Total	**2 168 464**	**2 010 255**	**158 208**
Prêts accordés en cours d'exercice	46 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	16 639		

Produits à recevoir

	Montant
FACT.À ETABLIR CLIENTS TTC	149 661
RRRO À RECEVOIR TTC	8 050
PRODUIT À RECEVOIR TTC	378 581
PROD.A RECEVOIR (ALLOC.. SECU)	1 903
ORGAN.SOC.PROD. À RECEVOIR	7 124
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	2 825
INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 989
INTÉRÊTS COUUS À RECEVOIR GIE	2 919
Total	**557 052**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

Une dépréciation des immobilisations de 153 k€ a été constatée dans les comptes au 31/12/2020.
Cette dépréciation correspond à la VNC des immobilisations mises aux rebuts en 2021 suite aux travaux engagés en 2021.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 310 389,60 euros décomposé en 2 364 564 titres d'une valeur nominale de 1,40 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	37 012		37 012		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	37 012		37 012		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			37 012		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 14 007 188 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 412 630	4 412 630		
- à plus de 1 an à l'origine	4 173 188	721 909	2 779 720	671 558
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 227 561	3 227 561		
Dettes fiscales et sociales	1 188 135	1 188 135		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	271 823	271 823		
Autres dettes (**)	591 428	591 428		
Produits constatés d'avance	142 425	142 425		
Total	**14 007 188**	**10 555 909**	**2 779 720**	**671 558**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	380 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	612 686			
(**) Dont envers les associés	5 836			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 842 101	3 842 101	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**3 842 101**	**3 842 101**	

Un emprunt de 2 192 675 € a été souscrit auprès du Crédit coopératif. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Notes sur le bilan

Un emprunt de 1 462 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 750 000 €, répartis en deux tranches de 535 0000 € et 215 000€ a été souscrit auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 380 000 € a été souscrit auprès de la BECM. il ne fait pas l'objet de garantie

Charges à payer

	Montant
FACT. À REC.TTC AUT. FRN MARC.	101 023
FACT.À REC. TTC FOURN FRAIS G.	26 080
FNP ÉLECTRICITÉ	36 121
FNP EAU	1 396
FNP GAZ	1 228
FNP SOUS TRAITANCE	8 349
FNP LOYERS	95 589
FNP CONT FONCIERE	1 986
FNP LOC DIVERSES	718
FNP ASSURANCES	3 317
FNP HONORAIRES	20 381
FNP PUBLICITÉ	17 443
FNP VOY & DÉPLACEMENTS	753
FNP PTT TÉLÉPHONE	294
FNP COTISATIONS ITM	39 182
FNP UNM	5 505
FNP GPI COT	397
ICNE	1 199
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	7 792
COMMIS BANCAIRES À PAYER	4 608
INTERET A PAY CPTE COURANT	5 836
DETTE PROV. POUR CONGÉS PAYÉS	273 576
PROVISION PRIME OBJECTIF	22 000
INTERESSEMENT A PAYER	61 913
AUTRE CHARGE PERS. À PAYER	3 553
PROVISION INDEM.FIN DE CONTRAT	726
DETTE PROV. REPOS COMP.	5 870
DETTE PROV. R.T.T.	8 071
CHARGES SOC/ CONGÉS À PAYER	81 989
PROVISION CH.INDEM.FIN CONTRAT	218
CH.À PAYER EFFORT CONSTRUCTION	16 930
PROVISION CH.PRIME OBJECTIF	8 000
PROVISION CH.JOURS RTT	2 421
PROV CH HEURES RÉCUP	1 756
ETAT - CHARGES À PAYER	240 496
CH À PAYER TAXE APPRENTISSAGE	3 622
CH À PAYER FORMATION CONTINUE	1 106
Total	**1 111 445**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	16 718		
CCA INFOS	145		
CCA TP FROID	308		
CCA NEOPOST	2 905		
CCA METTLER	734		
CCA AXA	1 848		
CCA CBS EXTERION MEDIA	926		
CCA JCDECAUX	962		
CCA AQUITAINE LC	7 730		
CCA FIGA	57 546		
CCA NCR	267		
CCA SABI	745		
CCA SECOIA	11 588		
CCA ELIS	720		
CCA ARVAL LOYER	2 906		
CCA ARVAL MAINTENANCE	524		
CCA H2M	156 713		
CCA FUEL	3 807		
CCA ID NUMERIQUE	87		
CCA GRENKE LOC SCANNER	299		
CCA ORANGE	704		
CCA GRENKE ASSURANCE	96		
CCA ELIS SECHES MAINS	196		
CCA BNP VIDEOSURVEILLANCE	457		
CCA BNP VIDEOSURV ASSURANCE	25		
CCA TMM	93		
CCA ARECO	1 075		
CCA ACHATS MARCHANDISES	18 053		
CCA VERLINGUE PRIME	107		
CCA GRAS SAVOYE NORD	10 109		
CCA SUA RUGBY	5 597		
CCA DIMA	1 258		
CCA LADEPECHE	428		
CCA ALLIANZ	1 071		
CCA COYOTE	102		
CCA FCA LEASING	182		
CCA RECORD	109		
CCA RECYGO	49		
CCA BNP TABLETTES	780		
CCA BNP TABLETTE ASS	46		
CCA ITM PUB	3 738		
CCA EVALANDGO QCS QWESTEO	2 040		
Total	313 791		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD. CONSTAT. D AVANCE	142 425		
Total	142 425		

Le budget qui sert à l'accompagnement commercial a été décalé d'un an. Les actions commerciales et les travaux n'ont été réalisées qu'à partir de 2020.
La société a reçu un budget d'accompagnement commercial de 125 k€ du franchiseur pour l'année 2020, qui a été constaté en produits constatés d'avance.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 472 609		4 472 609
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	4 488		4 488
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	126 259		126 259
Ventes de marchandises	47 189 213		47 189 213
Produits des activités annexes	882 746		882 746
TOTAL	52 675 314		52 675 314

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS AGENTLAN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL MABAN.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société bénéficie d'un budget exceptionnel d'accompagnement commercial à hauteur de 680 k€ étalé sur 4 ans.
Un décalage d'un an est constaté dans les comptes car les travaux n'ont débuté qu'en 2020.
La société a reçu un budget d'accompagnement commercial de 375 k€ du franchiseur pour l'année 2020 (1ère partie).
125 k€ sur 2021 / 130 k€ sur 2022 et 50 ke sur 2023

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 496 164 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.